

La Chambre a voté le service de 18 mois

Malgré l'Allemagne menaçante il a été reconnu suffisant

M. André LEFEBVRE a continué hier après-midi, à la Chambre des Députés, son discours en faveur de la loi de deux ans.

Il montra la fièvre de revanche qui anime actuellement l'Allemagne et s'efforça de montrer quel péril constituait pour la France, les armements clandestins du Reich et sa formidable et secrète organisation militaire.

M. FABRY, rapporteur général, répondit à l'orateur que tous ces faits avaient été révélés à la Chambre par la Commission de l'Armée. Il est incontestable, dit-il, que l'Allemagne n'accepte pas les conditions du traité de paix. La commission ajouta-t-il, connaît d'après faits plus troublants : il y a en ce moment, 250.000 hommes mal armés, mais administrativement enrôlés qui attendent depuis Pétrograd jusqu'à Kiew.

La garde au Rhin et les 18 mois suffisent à notre sécurité

Mais le rapporteur général donna l'assurance que l'occupation du Rhin donnait à la France un avantage inappréciable en ce qu'elle permettait de garder au cas d'autre part, les effectifs des prochaines classes, permettrait d'avoir sous la main, les cas échéant, les 32 divisions nécessaires à la sécurité.

M. MAGINOT, ministre de la guerre, vint corroborer les dires de M. Fabry : « Nous n'avons pas le droit, dit-il, de soustraire un jour de plus que la stricte nécessité, les jeunes gens à l'activité économique du pays. Le service de 18 mois, conclut-il, concilie les exigences de la défense nationale et de la politique économique de la France.

Les dix-huit mois adoptés

L'amendement Lefebvre ayant été repoussé par 551 voix contre 9, le texte de la commission pour le troisième paragraphe de l'article 2 a été adopté par 340 voix contre 233.

Le service militaire a une durée de 30 années et s'accomplit de la façon suivante : armée active, un an et demi, disponibilité, deux ans ; réserve active, seize ans et demi ; réserve territoriale, dix ans.

La séance de cet après-midi sera consacrée à l'interpellation sur les licenciements dans les arsenaux, sur l'application de la loi de huit heures et sur la Tunisie.

La réforme de l'Enseignement

La séance du matin avait été consacrée à un discours de M. Paul Gay, qui prit la défense de l'enseignement libre et fit appel à l'union des divers établissements scolaires du pays et à l'apaisement des querelles intestines.

La suite de la discussion a été renvoyée à aujourd'hui.

Les guérisseurs "soulageait" la poche de ses clients

Epinal, 22 juin. — Il y a quelques mois venait s'installer luxueusement un docteur Coursier, ancien étudiant en médecine à Paris, qui, se disant représentant des Laboratoires Roze, fit une énorme publicité en favorisant des rayons violets à haute fréquence guérissant toutes les maladies.

Il recruta bientôt une clientèle considérable, à laquelle il affirmait ne diriger que la succursale vosgienne des grands établissements situés 68, rue Condorcet, à Paris.

À la suite de plaintes nombreuses, le Parquet d'Epinal ouvrit une enquête qui révéla que la maison parisienne se réduisait à une mansarde.

Il délivra un mandat d'amener concernant Coursier, qui a pris la fuite et n'a pu jusqu'ici être rejoint.

Le Traité de Versailles et l'action de la France

Paris, 22 juin. — Le gouvernement britannique a fait une communication au sujet du traité de Versailles. M. Chamberlain, ministre des Affaires étrangères, a déclaré que le traité de Versailles est une œuvre de génie.

M. Poincaré a répondu le 16 juin, à la question de droit ayant été précédemment traitée. M. Poincaré se borne à redresser certains points de l'argumentation britannique, concernant les pseudo arrangements qui auraient été conclus entre la France et l'Allemagne.

Un garçon boulanger a révoluérisé sa patronne

Amiens, 22 juin. — Un drame dont les causes précises sont encore inconnues s'est déroulé à Hennefont.

Le garçon boulanger Emile Fombert a tiré quatre coups de revolver sur sa patronne, Mme veuve Verger, âgée de 50 ans.

Celle-ci, atteinte dans la région du cœur et au bras, est assez grièvement blessée. Une discussion avait précédé le drame.

Les Chinois ont capturé leur ancien Président de la République

Pékin, 22 juin. — Sun Yat-sen a été fait prisonnier par les troupes chinoises. Il est maintenant captif à bord du croiseur chinois « Hachi », sur le fleuve Si-Kiang.

Le Sénat a voté la loi sur la liberté

La mise en liberté provisoire sera désormais la règle

L'après-midi, le Sénat a voté hier la première délibération sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés sur les garanties de la liberté individuelle.

M. FOLLE fit l'historique du projet et en analysa les principales dispositions. La Haute-Assemblée, après discussion des articles, a voté l'ensemble du projet.

Désormais, la mise en liberté provisoire sera la règle, si l'inculpé a un domicile certain et si la peine prévue est inférieure à deux ans de prison.

En outre, l'article 10 du Code d'Instruction criminelle se trouve abrogé. Cet article permettait aux préfets de procéder à des actes d'Instruction et à des perquisitions et de faire incarcérer sans jugement certaines personnes suspectes.

Séance : aujourd'hui.

UN PROJET SUR LA COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX MILITAIRES

M. L. MARTIN, sénateur du Var, vient de déposer une proposition de loi tendant à restreindre la compétence des tribunaux militaires au profit des juridictions de droit commun.

Demands en mariage à l'acquittée d'hier

Paris, 22 juin. — Il n'y a qu'un condamné à mort que la « levée d'écoré » apparaît funèbre.

Pour Paul Jacques, cette suprême formalité pénitentiaire fut la consécration de sa délivrance. Elle lui a rendu avec son honneur ce sourire, encore un peu déshanté, qui, hier soir, n'a pas quitté ses lèvres.

Une autre version de l'attentat criminel

Londres, 22 juin. — Selon une autre version de l'attentat publiée par les journaux,

Comment le bon mari trompé fut tué et coupé en morceaux

Paris, 22 juin. — A 4 heures l'audience est reprise.

« Je lui ai dit : il faut qu'on en finisse, mais cela voulait dire il faut nous séparer. »

« Je ne lui ai pas tenu la jambe de mon mari, non je ne l'ai pas tenu, j'ai pris Burger par le veston, je lui criai "que fais-tu, lâsche-toi".

« Alors, il m'a repoussé dans l'entrée, à ce moment c'était fini. »

« Eh bien, voilà deux versions », conclut M. Drioux.

« Par les yeux ? s'étonne M. Drioux, expliquez-vous. »

« D'abord, j'ai pensé à une malle et puis j'ai réfléchi que c'était trop gros, alors nous avons pensé à ce que vous savez. »

« Oh ! l'interrompait Estelle Jobin, comédie tout cela, jamais il ne fut question de la malle, jamais je ne lui ai dit de... (Elle veut signifier dépeçer le cadavre).

Le maréchal Wilson assassiné

Le chef de l'Armée Britannique a été tué dans sa maison à Londres

Londres, 22 juin. — Le maréchal Wilson a été tué d'un coup de feu dans son domicile à Londres.

Le maréchal Wilson au moment où il fut assassiné revenait d'inaugurer un monument érigé à la gare de Liverpool Street, à la mémoire des employés de la Compagnie des chemins de fer de Great Eastern, tombés pendant la guerre. Des agents de la sûreté se sont rendus immédiatement sur les lieux de l'attentat.

Des agents de police ont été grièvement blessés

Londres, 22 juin. — Les deux hommes qui ont pénétré dans la résidence du maréchal Wilson et qui l'ont assassiné ont été aussi sur quatre agents de police, qui tenaient de les arrêter.

Emotion et consternation à la Chambre des Communes

Londres, 22 juin. — La nouvelle de l'attentat est parvenue à la Chambre des Communes et a provoqué la plus grande émotion et la plus profonde consternation.

Le meurtrier a causé une très vive émotion dans les milieux diplomatiques alliés.

Le maréchal Wilson est étendu sur un lit dressé dans un des salons de la résidence.

Il est en costume civil, le visage très calme ; seul, un bandage blanc rappelle qu'il fut frappé à la tête.

Lady Wilson se tient seule auprès du corps du maréchal.

Le maréchal Sir Henry-Hughes Wilson est né le 5 mai 1864. D'origine irlandaise, entré au service en 1881 au Royal-Irlandais, blessé en 1888 dans la campagne de Birmanie, il fit la campagne dans l'Afrique du Sud.

Le maréchal Wilson est le chef d'état-major général de 1914-1915 pendant la guerre ; représentant anglais au Conseil supérieur de Versailles en 1917 ; chef de l'état-major impérial et membre du cabinet de guerre depuis 1918 ; maréchal en 1918 ; grand-officier de la Légion d'honneur.

Comment le bon mari trompé fut tué et coupé en morceaux

Paris, 22 juin. — A 4 heures l'audience est reprise.

« Je lui ai dit : il faut qu'on en finisse, mais cela voulait dire il faut nous séparer. »

« Je ne lui ai pas tenu la jambe de mon mari, non je ne l'ai pas tenu, j'ai pris Burger par le veston, je lui criai "que fais-tu, lâsche-toi".

« Alors, il m'a repoussé dans l'entrée, à ce moment c'était fini. »

« Eh bien, voilà deux versions », conclut M. Drioux.

La déconfiture d'un financier britannique

"L'élégante parisienne" n'est pas "Madeleine Verrier"

Nous avons dit hier que Mme Lee Bevan, la femme du financier britannique arrêté à Vienne, se dépeçait sa laine contre son amie de son mari, une élégante Parisienne, qu'elle essayait de séduire.

« Cette personne, Mme Lee Bevan reproche de détenir 300.000 francs de titres d'une société hôtelière « frauduleusement offerts » par son mari.

L'amie du banquier est une jeune et élégante Parisienne, bien connue de la société anglaise, Mlle Jeanne Pertuisot, qui habite à Paris un très coquet hôtel particulier situé 1, rue Dumont-d'Urville, près de la place des États-Unis.

Elle n'a fait les déclarations suivantes : « Mme Lee Bevan prétend que son mari m'a remis des titres d'une société hôtelière, valeurs appartenant à la communauté, aux enfants. Or, je suis en effet propriétaire d'actions de cette société, comme n'importe qui peut en avoir.

« Et à supposer que M. Lee Bevan me les eût offerts en guise de cadeau — ce qui n'est pas — ces titres ne sauraient être revendiqués par Mme Lee Bevan au nom de ses enfants, mais bien par le liquidateur de la banque que dirigeait son mari.

« Je suis tout à fait tranquille sur le sort de la plainte déposée contre moi. D'ailleurs, je n'hésite pas, à mon tour, à poursuivre Mme Lee Bevan en dénonciation calomnieuse.

« Contrairement à ce que prétend Mme Lee Bevan, je ne suis pas la pseudo-Madeleine Verrier, qui se trouvait en compagnie de M. Lee Bevan à Vienne. J'ignore qui peut être cette femme. Je ne me suis pas rendue en Autriche depuis avril 1914, et s'il fallait me justifier, je puis prouver que jusqu'à ces temps derniers, je villegiairais à Hyères.

Le prisonnier fait la grève de la faim

Une dépêche de Vienne annonce que le financier anglais, incarcéré dans la prison de cette ville, fait la grève de la faim depuis mercredi matin.

Un krack de 200 millions

Londres, 22 juin. — La déconfiture de Lee Bevan s'élève à 200 millions, dont 80 pour la France.

Le travail qui tue

En une seule journée, mercredi, cinq accidents mortels se sont produits dans des usines des environs de Lille.

Aux établissements Cackerell, le nommé Alphonse Marisell, 39 ans, a été écrasé par un train de matériel.

A l'« Espérance Longdoz », l'ouvrier Lucien Legrand, 51 ans, père de 5 enfants, a été surpris par une rame de wagons et tué sur le coup.

Aux Charbonnages du Holorz, l'ouvrier Alphonse Adolphe, père de 4 enfants, a fait une chute de 25 mètres ; on l'a retrouvé, la tête en bouillie.

Au Ogré-Marchay, le nommé Jean Pritz, 31 ans, père de 2 enfants, conduisait une rame de wagons soudain, une berline se décrocha et le projeta contre la paroi ; on retrouva Pritz, grièvement blessé.

Enfin, le nommé Henri Bate, est tombé dans une pute de mètres de profondeur située dans les ruines du fort de Hologne-Aux Pierres et a été retrouvé à l'état de cadavre.

Un morphinomane a été arrêté à Valenciennes

Vers cinq heures jeudi soir, M. Rigat, inspecteur de police spécial à Valenciennes, remarqua à l'arrivée du train de Bruxelles, un voyageur malade.

Il examina ses papiers : c'était un sieur Jean Martin Le Dimanche, né le 30 juillet 1883, à Calais. Les fiches de police consultées aussitôt, révélèrent que cet individu était l'objet d'un mandat d'amener du Parquet de la Seine, en date du 4 mars dernier, pour infraction à la loi sur les stupéfiants.

Rédacteur à « L'Information » jusqu'en 1921, Martin dut quitter son emploi par suite de maladie et se rendit à Bruxelles, rue de Russie, où il devint peintre-décorateur.

Il y a quinze jours, la police belge perquisitionna chez lui et y trouva de la morphine. Martin quitta Bruxelles pour se rendre à Paris où il devait rendre des comptes à la justice.

Martin, déferé au Parquet, a été écroué en attendant son transfert.

Une femme de Saint-Venant s'est tranché la gorge

Reentrant des champs, situés sur le territoire de Saint-Venant, M. Lesage fut tout étonné de trouver la porte de son habitation fermée. A ses appels, sa femme ne répondant pas, il força la porte et visita la maison.

Il trouva son épouse dans le grenier ; elle ne donnait plus signe de vie et baignait dans une mare de sang. La malheureuse s'était tranché la gorge avec un rasoir.

M. Lesage en informa des voisins et les constatations d'usage furent faites. On ignore le mobile de ce suicide.

Un attentat manqué contre un commissaire de police

Louvain, 22 juin. — On a trouvé sur le seuil de la demeure de M. Gilbert, commissaire de police à Louvain, une bombe longue de 40 centimètres de forme cylindrique et chargée de tonite et de 225 gr. de poudre noire, ainsi que de petites balles et de morceaux d'ailettes. L'engin avait une très grande force explosive. Il n'a pas éclaté parce que heureusement, la mèche s'était éteinte. Le Parquet de Louvain a ouvert une enquête.

Incendiaire par vengeance

Angoulême, 22 juin. — Pierre Renouille, 38 ans, journalier, à Saligny, pour se venger de sa femme, avec laquelle il vit en mésintelligence et qui est domestique chez M. Joserand, à Saint-Avit, a incendié les bâtiments appartenant à ce dernier. Les dégâts sont évalués à 40.000 francs. Renouille a été arrêté.

La Conférence de La Haye

LA REUNION GENERALE AURA LIEU LUNDI

La Haye, 22 juin. — La commission des dettes russes, sous la présidence de M. Alphonse Legrand, a examiné ce soir les questions relatives à sa composition.

Elle va réunir la documentation que peuvent posséder sur la question différentes délégations.

On pense que la première réunion avec les russes aura lieu lundi.

La commission des crédits, présidée par M. Avezzana, a décidé avant tout débat de demander aux russes de faire connaître leur point de vue.

LES "NOIRS" EN GREVE

AU VIMEU

Amiens, 22 juin. — La grève du Vimeu a évolué considérablement depuis lundi ; toutes les usines travaillent et plusieurs ont leur effectif complet. Plus des deux tiers des ouvriers qui travaillent en usine, ont repris le travail.

On ne compte plus que quelques centaines de grévistes.

A PARIS

Paris, 22 juin. — Un millier d'ouvriers mécaniciens d'une usine d'automobiles, qui ont été débauchés à Buresnes, se sont mis en grève ce matin. Ils ont fermé les usines des ateliers. Seuls 300 ouvriers travaillent, les autres ont tenu un meeting dans la salle des fêtes de Suresnes. La cause de la grève est une demande d'augmentation de salaires ; les ouvriers qui gagnent actuellement 3 francs de l'heure, demandent 3 francs 50.

On ne signale jusqu'à présent aucun incident.

AU HAVRE

Le Havre, 22 juin. — La grève partielle des ouvriers métallurgiques, causée par l'annulation d'une diminution de salaire, a cessé de fonctionner. Les ouvriers qui restent au travail ont tenu une réunion des ouvriers de la corporation tenue cette nuit.

La grève générale doit en principe être effective ce matin.

Comment le bon mari trompé fut tué et coupé en morceaux

Les amants complices donnent au jury des versions du crime, bien différentes

Paris, 22 juin. — A 4 heures l'audience est reprise.

« Je lui ai dit : il faut qu'on en finisse, mais cela voulait dire il faut nous séparer. »

« Je ne lui ai pas tenu la jambe de mon mari, non je ne l'ai pas tenu, j'ai pris Burger par le veston, je lui criai "que fais-tu, lâsche-toi".

« Alors, il m'a repoussé dans l'entrée, à ce moment c'était fini. »

« Eh bien, voilà deux versions », conclut M. Drioux.

« Par les yeux ? s'étonne M. Drioux, expliquez-vous. »

« D'abord, j'ai pensé à une malle et puis j'ai réfléchi que c'était trop gros, alors nous avons pensé à ce que vous savez. »

« Oh ! l'interrompait Estelle Jobin, comédie tout cela, jamais il ne fut question de la malle, jamais je ne lui ai dit de... (Elle veut signifier dépeçer le cadavre).

« Eh bien, voilà deux versions », conclut M. Drioux.

« Par les yeux ? s'étonne M. Drioux, expliquez-vous. »

« D'abord, j'ai pensé à une malle et puis j'ai réfléchi que c'était trop gros, alors nous avons pensé à ce que vous savez. »

« Oh ! l'interrompait Estelle Jobin, comédie tout cela, jamais il ne fut question de la malle, jamais je ne lui ai dit de... (Elle veut signifier dépeçer le cadavre).

« Eh bien, voilà deux versions », conclut M. Drioux.

« Par les yeux ? s'étonne M. Drioux, expliquez-vous. »

« D'abord, j'ai pensé à une malle et puis j'ai réfléchi que c'était trop gros, alors nous avons pensé à ce que vous savez. »

« Oh ! l'interrompait Estelle Jobin, comédie tout cela, jamais il ne fut question de la malle, jamais je ne lui ai dit de... (Elle veut signifier dépeçer le cadavre).

« Eh bien, voilà deux versions », conclut M. Drioux.

« Par les yeux ? s'étonne M. Drioux, expliquez-vous. »

FEUILLETON DU 24 JUIN. — No 36

SANG MAUDIT

par ELY MONTECLERC

Et, déposant sur le bureau du secrétaire médusé une liasse de billets de banque, le banquier se retira, lui laissant que le temps d'articuler un vague : « Merci ! »

« A l'hôtel ! ordonna Alvarez à son cocher en reprenant place sur les coussins de sa voiture.

« Bientôt il se retrouva chez lui et s'enferma dans son bureau, après avoir commandé qu'on lui servit pour dîner un potage, un légume et un fruit tout simplement.

« J'ai pris, songea, le frère de la comtesse, trente-huit mille cinq cents francs dans la secrétaire. Il me reste donc huit mille cinq cents francs à distribuer.

« Ils pleurent sans doute tous là-bas, sur leur argent perdu ! A-t-elle parlé ? Se souvient-elle ! Ou bien l'odieuse attentat n'a-t-il laissé en son esprit qu'une trace confuse ?

« Oh ! si cela était, quel soulagement pour le criminel !

« Malheureusement, il n'osait y croire. Il se représentait les tortures de sa victime, ses larmes, sa honte, son bonheur à jamais détruit et souffrait mille morts.

« Puis, il y avait encore autre chose ; un sentiment féroce qu'il s'éveillait en lui, mêlé au souvenir troublant de la jeune fille évanouie, de sa beauté, un sentiment jusqu'alors ignoré de cet homme, dans l'existence duquel jamais aucune femme n'avait passé.

« Un trouble étrange l'envoloppait, un besoin fou de revoir la maison de Monezfrange... cette demeure de la tristesse dorénavant, cet asile où habitait un ange.

« Peut-être, à force d'errer aux alentours, verrait-il une douce figure mélancolique lui apparaître, peut-être les grands yeux bleus de sa sœur se poseraient-ils un instant sur le criminel, versant en son âme dévastée le plus cruel des châtements : le sang, un amour incommensurable, éternel, une passion d'autant plus ardente qu'elle resterait toujours muette, inassouvie, et se caberait dans l'ombre, une passion qui serait la torture incessante du frère de Marianna, une intolérable supplice... la revanche, en somme, du destin !

« Je l'espère comme vous. Sinon, il y aurait de quoi m'inquiéter.

« Les deux hommes se dirigèrent vers la station de tramways et bientôt ils prenaient place dans l'un d'eux en compagnie d'une foule d'indigènes.

« Arrivés à Léognan nous aurons à marcher une bonne demi-heure ; cela me permettra de te raconter "grosso modo" l'histoire du malheureux que je vais voir, reprit Renaud.

« Ici, avec ce bruit infernal, ces caquetages, c'est absolument impossible.

« Vous pouvez toujours me dire son nom ? Est-ce que je le connais, ce monsieur ?

« Tu l'as souvent vu autrefois, quand nous habitions Bordeaux, avant que j'aille m'établir à Paris.

« Cet opéra, très discuté encore à ce moment, est le don de ménivier et rien que de penser à mes impressions d'alors, j'en ressens le contre-coup.

« Oui, interrompit le père, tu fus, tu es, une nature ultra-sensible et vibrante. Tu es l'âme adorablement tendre de ma chère Henriette.

« Eh bien, M. Saint-Sauver représentait pour moi, dans leur plus absolue intégrité, les deux types immortels de Werther et de Don José.

« Il me paraissait, avec ses grands yeux cernés, sa bouche triste, son front pensif, marqué du sceau de la fatalité... Je me disais en le regardant :

« Est-ce par Charlotte que ce pauvre homme souria, ou par Carmen, la sorcière du regard démoniaque ?

« On passe à l'audition des témoins : Un hôtelier de Nancy, qui connaît Burger au régiment, dit qu'il fut estimé de ses chefs, Burger, en effet, porta le croix de guerre et l'insigne des blessés.

« Une ancienne domestique Mlle Filtzer, qui travaillait à l'hôtel de Burger, raconte que le ménage se disputait souvent.

« On introduit Mme Petitjean qui tient un établissement de bains, à Toul, mais elle ne sait rien, ne connaît rien, de la vie privée des accusés.

« Sur ce témoin qui n'a rien à dire on lève l'audience. La suite des débats est renvoyée à demain.

« Ce n'était pas possible que nous fus-

nous nous rendons, mon fils, dit l'armateur en réponse à la question muette que lui posait du regard le fiancé de Marie-Thérèse.

« Très entendu. Il assés, avec succès quelques fois, de ramener l'âme divine dans le cerveau de ceux qui lui sont confiés.

« Médéric Saint-Sauver fait partie de ce troupeau depuis douze ans.

« Pauvre homme ! Il est donc fou !

« Oui, d'une folie singulière qui le rend par accès rapprochés ou espacés, suivant les circonstances.